

---

# Convention citoyenne pour le climat - Évaluation des expérimentations de voies réservées ” covoiturage ”

Pascal Glasson\*<sup>1</sup> and Mathieu Luzerne\*<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - Direction Territoires et Ville – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – France

<sup>2</sup>Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - Direction Méditerranée – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – France

## Résumé

Le projet de loi ” Climat et Résilience ” prévoit que lorsque des autoroutes ou des routes express desservent une zone à faibles émissions mobilité, l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation réserve, à titre expérimental, une partie de sa voirie pour la circulation des véhicules partagés et à très faibles émissions. Par ailleurs le projet de loi précise que cette expérimentation devra faire l'objet d'une évaluation.

Actuellement même si les études de voies réservées au covoiturage se multiplient en France les réalisations sont encore peu nombreuses. De plus les aménagements cadrés par la doctrine existante retiennent une exploitation dynamique, contrairement aux scénarios du projet de loi ” Climat et Résilience ” qui prévoient une signalisation statique spécifique.

Le Cerema a donc rédigé un programme d'évaluation transversal répondant à la fois aux exigences de l'expérimentation de la signalisation et à la connaissance des autres effets des projets de voie réservée au covoiturage. Pour ce faire un groupe de 30 experts a été créé afin de traiter des thématiques aussi diverses que la sécurité routière, l'acceptabilité, les trafics, l'efficacité et l'impact environnemental.

La future loi ” Climat et Résilience ” devrait favoriser la réalisation d'une dizaine d'expérimentations de voies réservées au covoiturage sur tout le territoire national, d'ici 2025. Le protocole d'évaluation commun permettra de dresser des bilans objectifs individuels et de comprendre les raisons de ces résultats. À terme ces éléments seront utilisés dans une synthèse nationale, qui aidera le Ministère de la Transition Écologique à statuer sur les suites de l'expérimentation, et permettra de faire évoluer les règles de conception de ces aménagements. L'objectif de la proposition de communication est donc de présenter les exigences retenues pour l'évaluation de ces voies réservées expérimentales.

**Mots-Clés:** Convention citoyenne pour le climat, Voies réservées, Loi ” Résilience et Climat ”, ZFEm, covoiturage, évaluation

---

\*Intervenant